

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

07 JUL 2020

CABINET

Cellule d'Information et de Communication

Communiqué de presse

En réponse aux demandes itératives formulées par certains doctorants boursiers à l'étranger, pour l'extension de leurs allocations d'étude, pour cause de fermeture de certains laboratoires durant la période de confinement, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, tout en rappelant les principes d'engagement et d'obligation de résultats sur lesquels est fondé le programme national exceptionnel, tient à informer les requérants que toutes ces demandes ont été soumises pour expertise à un comité national d'experts, de haut niveau, dans leurs domaines de compétence respectifs.

Les résultats de ces expertises seront communiqués à ces boursiers, par le même canal, par lequel elles ont été acheminées au M.E.S.R.S.

